

## Barème TTC honoraires

### Immobilier traditionnel et ancien

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

A l'exclusion du neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Prix de vente net	Taux
< 100 000€	
100 001 à 150 000€	Barème personnalisé
150 001 à 225 000€	
225 001€ à 300 000€	pour chacun des mandataires du réseau
300 001€ à 400 000€	
400 001€ à 500 000€	consultable sur notre site
> 500 000€	<a href="http://www.man-immo.pro/negociateurs">http://www.man-immo.pro/negociateurs</a>

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

## Barème TTC honoraires de location

### Immobilier traditionnel, ancien et neuf

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

#### Honoraires à la charge du bailleur

- Entremise : 160€ TTC
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m<sup>2</sup> suivant la zone concernée\*
- Etat des lieux : 3€ TTC du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux

#### Honoraires à la charge du locataire

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m<sup>2</sup> suivant la zone concernée\*
- Etat des lieux : 3€ TTC du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux

\*Trois zones :

- Zone très tendue : 12€ /m<sup>2</sup>
- Zone tendue : 10€ /m<sup>2</sup>
- Zone non tendue : 8€ /m<sup>2</sup>

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)  
Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

## Barème HT honoraires

### Cession de fonds de commerces, droit au bail et vente de locaux commerciaux

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

PRIX DE VENTE	Montant des honoraires
Prix vente < ou égal A 25 000€	Forfait de 5 000€ HT*
Prix vente de 25 001€ A 50 000€	Forfait de 7 500€ HT*
Prix vente de 50 001€ A 100 000€	Forfait de 10 000€ HT*
Prix vente supérieur A 100 000€	10 % HT** du prix de vente

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000€, les honoraires seront forfaitisés en fonction de la tranche à l'intérieur de laquelle sera fixé le prix de vente. Par exemple, si le prix net vendeur d'un bien est de 45 000€, le barème maximum sera de 7 500€ HT (soit 9 000€ TTC après application du taux de TVA en vigueur de 20 %).

VALEUR VENALE DU FONDS DE COMMERCE	Montant des honoraires Honoraires calculés sur la valeur vénale Du fonds de commerce La TVA en vigueur s'ajoute à ces honoraires
Valeur vénale < ou égal à 25 000€	Forfait de 5 000€ HT*
De 25 001€ à 50 000€	Forfait de 7 500€ HT*
De 50 001€ à 100 000€	Forfait de 10 000€ HT*
Au-delà de 100 0001€	10 % HT** de la valeur vénale

- \*TVA en vigueur en sus
- \*\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)
- (1) Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées \*\*\*
- \*\*\* note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

## Barème honoraires location

### Y compris location-gérance (1)

*Taux recommandés à ne jamais dépasser*

TARIF LOCATION	Montant des honoraires
Locaux et terrains Commerciaux, artisanaux, Industriel, bureaux, Entrepôts, garages ...	30 % HT* du loyer annuel Facial *** (ou de la redevance Si location-gérance) sur tout type de bail (Professionnel, commercial, de courte Durée...)
Location avec pas de porte D'un montant minimum de 5 000€ HT (6 000€ TTC)	Voir honoraires fonds de commerce

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tous professionnels habilités, à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

### Avec option d'achat (1)

HONORAIRES	Montant des honoraires
Locaux et terrains Commerciaux, artisanaux, Industriels, bureaux, Entrepôts, garages...	30 % HT* du loyer annuel Facial *** des baux professionnels, Commerciaux, et de courte durée  +  50 % des honoraires Prévus dans notre barème Honoraires sur locaux commerciaux

\* TVA en vigueur en sus

\*\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

\*\*\* Valeur du loyer inscrit sur le bail

(1) Il est précisé que les prix ci-dessous doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées\*\*\*\*

\*\*\*\* Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17